



## Parlez-nous franchement

**SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018**  
**QUARTIER DU BROUAZ**

Tous les deux mois, les élus municipaux vont à la rencontre des habitants dans leur quartier. La ville est divisée en dix quartiers. La dernière rencontre avec les habitants du quartier du Brouaz remonte au 10 septembre 2016. L'objet de ces réunions est de pouvoir échanger librement et cordialement avec les élus municipaux sur tous types de sujets. Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants qui ont laissé leurs coordonnées. Il est également disponible sur le site internet [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr) rubrique La mairie / Participation citoyenne.

### CIRCULATION - VITESSE DES VÉHICULES

Il y a beaucoup de circulation sur la route d'Etrembières. Ces derniers jours nous avons même constaté un afflux particulier, et nous nous demandons s'il y a une explication.

Des travaux importants sont en cours dans le centre-ville pour la construction du tram et pour l'aménagement de la place de la gare. Ces travaux induisent des déviations, des reports de trafic et plus généralement des ralentissements sur tous les axes de circulation.

Les travaux du tram seront terminés mi-2019. Ceux de la place de la gare se poursuivront après 2020.

L'afflux de circulation que vous avez constaté ces derniers jours était sans doute dû à la journée du 6 septembre (Jeûne genevois), qui est fériée en Suisse.

La route d'Etrembières est en mauvais état. De plus les regards et les tampons sur les trottoirs ne sont pas au niveau de l'enrobé. Cela m'a fait trébucher plusieurs fois.

Jusqu'en 2017, la route d'Etrembières était une route départementale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 cette route comme d'autres grands axes de circulation a été transférée à la Ville. Nous avons prévu une programmation pluriannuelle pour remettre en état progressivement ces routes récemment devenues communales. D'ici la fin de l'année le bas de route d'Etrembières sera repris.

Le service Voirie fera l'état des lieux des regards sur les trottoirs pour une remise à niveau.

**Les nouvelles constructions, routes d'Etrembières et rue du Brouaz, vont amener un nouveau flux de véhicules importants. Comme les routes actuelles sont déjà engorgées, avez-vous prévu la construction de nouveaux axes routiers ?**

Il n'est pas prévu de créer de nouvelles routes, car nous pensons que notre agglomération est arrivée au maximum de la circulation admissible. Nous ne voulons en aucun cas faire passer un flux de transit supplémentaire. Nous voulons au contraire développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture : vélos, piétons et transports en commun. Nous sommes très optimistes sur l'impact qu'auront le tram et le Léman Express sur la réduction du trafic automobile.

**Pourriez-vous nous transmettre précisément les études prospectives qui ont été réalisées sur la circulation automobile après la mise en place du tram et du Léman Express ?**

Selon ce document datant de 2014, les perspectives d'augmentation de population entre 2014 et 2024 sont de 10 000 habitants supplémentaires prévus dans les 10 ans sur l'agglomération. Sans le développement des transports en commun et de la voie verte, les déplacements des habitants de l'agglomération seraient répartis de la manière suivantes :

- 27,5% pour les modes doux (piétons et vélos),
- 4,9% pour les transports en commun,
- 64,1% pour les voitures.

Après la réalisation du tram, du Léman Express, et de la voie verte la répartition serait de :

- 28,9% pour les modes doux (piétons et vélos),
- 12,1% pour les transports en commun,
- 55,5% pour les voitures.

En mars 2018, une enquête « ménages / déplacements » a permis de vérifier les tendances entre 2007 et 2017 :

- 14% de population supplémentaire ont provoqué « seulement » 1% de déplacements supplémentaires en voiture.
- le nombre de ménages qui ont plusieurs voitures a diminué de 37% à 32%.
- les modes de déplacements ont évolué de la manière suivante : - 4% pour la voiture, + 49% pour les bus, + 24% pour le vélo et + 10% pour la marche

Le Plan de Déplacements Urbains est consultable sur le site internet de l'agglomération au lien suivant : <https://www.annemasse-agglo.fr/agglo-et-territoire/documents-cadre>

**Notre préoccupation ne porte pas uniquement sur la circulation des véhicules légers, mais également sur celle des camions dont le bruit et la pollution sont particulièrement impactants.**

Un des volets du Plan de Déplacements Urbains concerne le transport des marchandises. Il est notamment prévu d'adapter le cadre réglementaire aux

conditions de livraisons et au rythme de la ville, d'assurer des espaces d'accueil pour les véhicules de livraisons et d'étudier les solutions innovantes du type « plate-forme logistique urbaine », en concertation avec les commerçants.

**La vitesse des voitures est excessive dans la rue de la Paix. Pourriez-vous installer un ralentisseur ou un radar dans la partie haute de la rue ?**

Les ralentisseurs sont en général difficilement acceptés par les riverains proches, car ils provoquent des nuisances sonores. Les radars pour verbalisation ne sont pas installés par la mairie, mais par l'État. Ce dernier décide unilatéralement des emplacements en fonction de l'accidentologie.

En revanche la mairie est équipée de radars pédagogiques mobiles. Nous vous proposons d'en positionner un à l'entrée de la rue de la Paix.

Pour votre information, nous sommes actuellement en phase d'expérimentation d'un nouveau dispositif pour inciter les véhicules à réduire leur vitesse. Rue du Chablais, nous avons marqué au sol un passage piéton avec un effet trois dimensions. Les premiers retours d'expérience montrent un effet positif, car les véhicules ralentissent en arrivant à proximité du passage piétons. Après cette phase d'expérimentation, concertée avec l'État si le dispositif est validé, nous envisageons de le développer en ville.

**Pourquoi la police ne fait pas plus de contrôle de vitesse ?**

Les polices municipales et nationales font beaucoup de contrôles de vitesse, et dressent de nombreuses amendes, chaque jour.

**Vous envisagez d'interdire le « tourne-à-gauche » de la rue du Brouaz vers le quai d'Arve. Vu que le giratoire de la rue Mendès France est souvent saturé, cela ne paraît pas être une bonne idée de renvoyer tous les véhicules de la rue du Brouaz vers ce giratoire. Pourquoi ne faites-vous pas plutôt un giratoire entre le quai d'Arve et la rue du Brouaz, pour faciliter les différents mouvements ?**

Nous avons constaté que de nombreux véhicules venant du quai d'Arve côté Casino, et voulant emprunter le pont d'Etrembière venaient faire demi-tour dans la rue du Brouaz. Ces mouvements sont dangereux notamment pour les piétons. Malheureusement, il n'y pas l'emprise foncière pour créer un giratoire à cet emplacement. C'est pourquoi nous envisageons d'interdire le tourne-à-gauche entre la rue du Brouaz et le quai d'Arve.

Pour information, il est prévu à court terme une intervention sur l'anneau central du giratoire de la rue Mendès France afin d'augmenter sa capacité.

## TRANSPORT EN COMMUN

**Les arrêts du tram sont loin pour les habitants qui habitent rue d'Etrembières. Est-il prévu de nouvelles lignes de bus pour faire le lien entre ce quartier et le centre-ville ?**

Un redéploiement des lignes de bus est prévu, il sera finalisé dans le deuxième semestre de l'année 2019.

Vous pourrez trouver des informations sur le site internet de la TAC : <https://www.reseau-tac.fr/>

**Serait-il possible d'avoir une mini-gare routière côté route d'Etrembières pour les cars d'excursion afin d'éviter d'avoir à traverser la ville à pied ?**

La gestion des gares routières est une compétence régionale. À ce jour la Région n'a pas prévu l'aménagement d'une deuxième gare routière sur le territoire communal. Cependant, vous pouvez, si vous le jugez opportun, demander aux organisateurs des voyages des arrêts intermédiaires plus proches de chez vous.

**Quand les travaux de la rue de Genève en haut de la rue du Brouaz seront-ils terminés ?**

Ces travaux sont ceux du tram, ils devraient être achevés dans le premier semestre 2019. Par ailleurs, nous menons actuellement des études sur un projet connexe au tram au niveau du pont sur la voie ferrée. L'objectif est de faciliter la circulation des piétons et des vélos sur ce pont.

**Quel est l'itinéraire du tram, sur Annemasse ?**

La partie actuellement en cours de construction, emprunte la rue de Genève, la rue Baron de Loe, et la rue du Parc, avec un terminus au niveau de l'école Saint-Exupéry. Les essais se dérouleront en été 2019, et le tram sera en fonctionnement fin 2019. La deuxième phase est reportée dans l'attente du financement de la Confédération Suisse.

Le Léman Express, quant à lui, sera opérationnel le 15 décembre 2019.

## CIRCULATION PIÉTONS ET VÉLOS

**Vous avez aménagé un vrai trottoir sur le haut de la rue du Brouaz, pourquoi n'en faites-vous pas un sur le reste de la rue ?**

Nous avons bien prévu de poursuivre la restructuration de cette rue. D'ailleurs lors du dernier « Parlez-nous franchement » nous vous avons proposé de mener ce projet en concertation avec vous.



Cependant, par la suite nous avons appris que des projets importants impactant la voirie devaient être menés au préalable : la réfection d'un gros réseau d'eau pour séparer les eaux pluviales des eaux usées, le passage de la ViaRhôna, itinéraire de vélo reliant le Léman à la Méditerranée ; et la construction d'une promotion immobilière sur les anciens terrains de M. Grandchamps.

**Quel est l'avancement du projet de liaison piétonne entre la rue du Salève et le bas de la rue de la Paix ?**

Le projet était de créer un cheminement piétons entre la rue du Salève, en face de la MJC Centre, et jusqu'à la rue de la Paix au-dessus du garage. Cependant, certaines parcelles n'appartiennent pas à la Mairie, et les propriétaires riverains qui craignent des nuisances n'y sont pas favorables. Le projet est donc reporté.

Nous avons donc dû reporter notre projet d'aménagement de voirie.

**Le cheminement piétons marqué au sol rue de la Paix est de largeur insuffisante, notamment au niveaux du carrefour avec la rue de la Chamarette.**

L'installation de quilles pour séparer le cheminement piétons est prévue à courte échéance. Nous en profiterons pour élargir le cheminement piétons en prenant un peu d'espace sur la chaussée.



**Rue du Brouaz, des véhicules sont très souvent stationnés sur le cheminement piétons. Pourriez-vous également y mettre un alignement de quilles ?**

Cette opération n'est pas prévue, mais nous vous proposons de l'inscrire au budget de l'année 2019.

**Comment allez-vous concerter les habitants pour ce projet d'aménagement ?**

Nous envisageons de créer un groupe de travail issu d'un appel à volontaires auprès des différentes instances de participation habitante : forum de quartier, PNF, Conseil du Développement Durable...

## URBANISME ET CONSTRUCTION

**Sur le grand terrain longeant le haut de la route d'Etrembières des arbres ont été abattus, il y a une dizaine d'années, et n'ont pas été replantés.**

Ce terrain appartient à la Ville, mais il doit faire l'objet d'un échange de foncier avec l'école de la Chamarette.







En contre partie, la Ville deviendrait propriétaire du terrain à l'entrée de la rue de la Paix, sur lequel est implanté un bâtiment à démolir.

L'échange devrait intervenir après la démolition de ce bâtiment.

**Quand vous plantez des arbres, serait-il possible de prévoir des essences anti-pollution pour contre-balancer les effets de la forte circulation sur la route d'Etrembières?**

Cette demande sera transmise au service des Parcs et jardins.

**A qui appartient l'impasse de la Chamarette ? Pourquoi en avez-vous bloqué l'accès avec des barrières Vauban ? Avez-vous le droit de le faire ?**

Cette impasse est une propriété communale, classée en domaine public.



Lors de la réactivation du plan Vigipirate en 2016, la police nationale nous a demandé de supprimer la possibilité de stationnement aux abords des écoles. C'est la raison pour laquelle, nous avons installé des barrières Vauban devant l'école de la Chamarette à l'instar des autres établissements scolaires. Comme l'indique le panneau, l'accès est cependant autorisé pour les riverains, charge à eux de remettre les barrières en place pour garantir la sécurité aux abords de l'école. Nous entendons la gêne que ce dispositif occasionne pour les riverains, nous vous proposerons dans les prochains mois une rencontre sur place avec l'association des parents d'élève, pour étudier les évolutions possibles.

**Des immeubles de logement vont être construits route d'Etrembières à l'intersection avec la rue des Aravis. L'orientation des bâtiments perpendiculairement à la route, va avoir un impact sur la vue à partir des immeubles voisins.**

L'aménagement de cette parcelle découle de préconisations précises inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 3 juillet 2017, et soumis au préalable à Enquête Publique.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de cette parcelle est téléchargeable sur le site internet.

<http://www.annemasse.fr/Cadre-de-vie/Urbanisme-et-travaux/Plan-Local-d-Urbanisme/Consulter-le-PLU>  
(N° pièce : 3.0 OAP)



Les enjeux identifiés dans l'OAP de cette parcelle étaient :

- la nécessité de marquer l'entrée de ville par une densité progressive,
- créer une rotule de circulation avec cohabitation des modes doux et des transports motorisés,
- créer une coupure végétale en bordure Nord-Ouest et sur la rue des Aravis
- maintenir un cône de vision préférentiel sur le panorama Sud-Est du Salève.

Les principes d'aménagement en découlant ont donc été les suivants : plantation selon une urbanisation collinaire, en fronts Sud successifs, recherchant un ensoleillement maximum, les hauteurs variant de R + 2 à R + 6.

**Un des bâtiments est en R + 7.**

En effet, le projet a bénéficié de la clause environnementale fixée à l'article 10.3. du règlement du PLU de la zone UA : un dépassement des règles de hauteur de 20 % est autorisé pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique.

**Vous n'arrêtez pas de construire des logements. Les bâtiments sont implantés en bordure de voirie, il n'y a pas de recul pour aménager des espaces verts. Les logements en bordure de voirie ne doivent pas être très agréables pour les locataires.**

En raison du dynamisme économique du Genevois, la démographie de la ville d'Annemasse ne cesse de croître. La Mairie ne construit aucun logement, elle-même. Ce sont les promoteurs immobiliers qui construisent sur des parcelles privées. Notre rôle se cantonne à accorder les permis de construire, selon leur conformité au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'année dernière nous avons adopté un nouveau PLU, dans lequel nous avons instauré des règles plus contraignantes pour mieux maîtriser le développement urbain. Notre objectif n'est pas d'arrêter ce développement mais de le ralentir. Pour illustration, parmi les nouvelles règles instaurées : nous avons « sacralisé » des zones pavillonnaires dans lesquelles il sera dorénavant interdit de construire des immeubles.

Dans la plupart des zones du PLU (zones UB, UC, UD, UE) le nouveau règlement prévoit que les constructions soient implantées avec un retrait par rapport aux voies allant de 3 à 5 m.

**Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le projet de promotion immobilière rue du Brouaz ?**

Il s'agit de la construction de deux ensembles de bâtiments de haut standing, l'un contenant cent quarante logements et l'autre trente-sept. Leur plan masse figure en annexe du présent compte-rendu. Les permis de construire ont été accordés en 2018, et les travaux devraient démarrer dès 2019.

Le projet immobilier occupera une partie des anciens terrains de M. Grandchamps. L'autre partie avait été classée au Plan Local d'Urbanisme en zone naturelle, elle n'est

donc pas constructible, et sera dédiée à l'aménagement d'un parc, à moyen terme.

**Quel est le devenir du bâtiment, rue du Brouaz à l'entrée des serres municipales ?**

Ce bâtiment de logements appartient à la Mairie. Nous avons prévu de le conserver.



**Dans l'aménagement du futur parc avez-vous prévu des jardins familiaux ?**

Au vu des autres projets dans le quartier du Brouaz et des négociations foncières à venir, il est encore trop tôt pour lancer les études d'aménagement du parc du Brouaz. Nous vous invitons, cependant, à faire remonter vos souhaits lors du forum de quartier. Par ailleurs, concernant les jardins familiaux, il y a à ce jour 192 jardins répartis sur quatre sites : 128 à Romagny, 35 au Perrier, 15 au Planet et 14 au parc Olympe de Gougues. Nous avons également le projet d'en réaliser à court terme rue du Saget. Enfin, le terrain agricole anciennement propriété Gandchamps situé rue Pierre Mendès France, sera dévolu au développement de l'agriculture urbaine pour favoriser les circuits courts.

## PROPRETÉ ET PETIT ENTRETIEN

**Le petit escalier entre le parvis de l'église et la route d'Etrembières est sale.**

Un rappel sera fait au balayeur du secteur pour que le nettoyage de cet escalier ne soit pas oublié.



**La petite borne anti stationnement sur le trottoir à proximité de cet escalier est peu visible.**

Cette borne sera remplacée par un potelet plus haut.

**Nous avons constaté une nette amélioration concernant la propreté canine.**

En effet, en 2018, nous avons créé une Brigade Incivilité Propreté de quatre Agents de Surveillance de la Voie Publique. Leur mission est de sensibiliser les habitants à la

propreté urbaine, mais aussi de verbaliser en cas d'infractions importantes et/ou répétées. En juin, cette brigade a effectué des actions ciblées dans certains secteurs critiques sur la propreté canine. Ces actions ont visiblement porté leurs fruits.

**La Mairie peut-elle faire enlever les tags sur les bâtiments.**

Quand il s'agit d'un bâtiment municipal ou de mobilier urbain, les services municipaux enlèvent les tags.

Sur le domaine privé, un courrier est envoyé au propriétaire, car la Mairie n'intervient pas sur un bien qui ne lui appartient pas. Exceptionnellement s'il est injurieux ou raciste, les services municipaux peuvent cependant enlever le tag.

**Au niveau du pont rue de la Paix, le feu clignotant orange sur les panneaux de signalisation ne fonctionne pas ; l'avaloir est mal conçu en contrebas avec accumulation de déchets ; des branches poussent devant le miroir.**

L'ensemble de ces remarques seront transmises aux services techniques pour suite à donner.



**Il y a une flaque d'eau à l'endroit où vous avez récemment repris les enrobés, rue du Brouaz.**

Nous allons étudier le problème de l'écoulement de l'eau.

**Pourquoi la rue du Brouaz est moins souvent nettoyée que les rues du centre-ville ?**

Nous adaptons les fréquences de nettoyage à la fréquentation des espaces publics. Dans la rue du Brouaz, la balayeuse mécanique passe une fois par semaine, et l'agent d'entretien également.

Pour faciliter les déplacements dans les quartiers un peu éloignés, nous allons, très prochainement, équiper les balayeurs de triporteurs.

**Nous félicitons le service Parcs et Jardins pour la qualité du fleurissement.**





## TRANQUILITÉ PUBLIQUE

**Sur le parking en face du boudrome, il y a beaucoup de nuisances la nuit.**

Au moment où vous constatez les nuisances, vous pouvez appeler les médiateurs au 04 50 92 16 16, du lundi au vendredi de 16h30 à 23h, le samedi 17h30 à 23h30 en période estivale (juin, juillet, août) et vacances scolaires, ou de 14h à 20h pour le reste de l'année.

**Cette année, il y a eu beaucoup de gens du voyage installés sur des terrains publics. Comme ils sont dans une complète illégalité, c'est regrettable que l'on ne puisse pas les évacuer plus rapidement.**

Les procédures pour évacuer des personnes occupant illégalement des parcelles publiques sont lourdes : constat par les forces de l'ordre, saisine du Préfet, prise d'un arrêté préfectoral, notification aux intéressés, déploiement coordonné des polices municipales et nationales si l'évacuation n'est pas intervenue dans les 48h. Une réflexion est en cours pour transférer au Président d'Annemasse Agglo l'autorité de police « gens du voyages ». Cela devrait permettre à l'avenir d'accélérer cette procédure et d'empêcher les ré-installations successives sur le territoire, auxquelles nous avons dû faire face depuis le début de l'année.



Plan masse du projet immobilier Vinci de la route d'Etrembieres



Plan masse projet immobilier de la rue du Brouaz